

Ville de Saint Marcel

Aménagement des Temps Educatifs

Décret du 26.01.2013

Ce qui est dit

les écoliers continuent à avoir vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaires, mais réparties sur cinq jours.

La durée de la journée ne doit pas excéder 5 h 30, et la demi-journée supplémentaire - fixée au mercredi, sauf dérogation, pas plus de 3 h 30.

La pause méridienne ne doit pas être inférieure à une heure trente

L'aide personnalisée est transformée en « activités pédagogiques complémentaires » (APC), inscrites dans le temps de service des enseignants et organisées en « *groupe restreint* »

Comment ?

L'objectif est que toutes les écoles appliquent la réforme dès 2013, certaines communes pouvant, à titre dérogatoire, attendre 2014 .

Les villes ont jusqu'au 31 mars pour faire connaître leur vœu.

Les communes proposent leur « projet éducatif » portant sur l'organisation des temps au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), après avis de l'IEN de la circonscription.

Après validation, ce projet est valable pour 3 ans maximum

Financement

Le fonds spécifique que le gouvernement va débloquer pour aider les communes qui mettront en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès 2013 est d'environ

250 millions d'euros.

Il est prévu une **aide de 50 €** par enfant scolarisé soit pour Saint Marcel au 31.12.2012

27650 €

Il est possible de « cumuler » avec les aides du Contrat Enfance Jeunesse (CAF) et la Prestation de Service Ordinaire

Les Ateliers Educatifs

Quoi ?

Les collectivités pourront proposer un large panel d'activités : Sportives, Artistiques et Culturelles, Education Citoyenne,...

Où ?

La commune peut utiliser les locaux scolaires en dehors des heures d'enseignements ou d'autres lieux (COSEC....

Quand ?

C'est la concertation avec les différents acteurs éducatifs qui le déterminera.

Avec Qui ?

Les intervenants doivent être qualifiées au sens de la réglementation DDCS des ACM

Pendant 5 ans, dérogation pour les taux d'encadrement

1 pour 14 au lieu d'1 pour 10 pour les moins de 6 ans

1 pour 18 au lieu d'1 pour 14 pour les 6 ans et plus.

Combien ?

Saint Marcel

Rentrée 2013

Pour connaître lequel des scénarii d'aménagement est le plus pertinent, il sera nécessaire de réaliser un état de l'existant tant au niveau :

Des actions

Des moyens humains

Des moyens logistiques

Cela afin d'évaluer la marge de manoeuvre de la collectivité dans un cadre financier contraint.

Cela suppose que l'on questionne notre organisation actuelle afin d'appréhender au mieux les incidences de la réforme sur celle-ci.

Incidences possibles

(liste non exhaustive)

Changement du jour d'intervention dans les écoles

Augmentation effectifs restauration scolaire le mercredi

Modification horaires entretien des locaux scolaires

Changement des horaires pour certains ateliers

Extension horaires de la périscolaire

Questionnement Gratuité ou non des Ateliers Educatifs

Modalités d'inscriptions (quand, où?)

Volume des interventions dans le temps scolaire

Disponibilité des locaux

Décalage avec les autres communes (Lans, Qslon,...)

Pour réussir la mise en oeuvre de l'Aménagement des Temps Educatifs sur la commune, il convient d'agir sur :

L'Information

La Concertation

Afin de permettre **l'Appropriation** de cette réforme par tous les acteurs concernés (Parents, Agents, Associations,...)

Information

Sensibilisation des différents acteurs

Octobre : Elus

Décembre : Responsables Service

Février : Agents, Parents, Associations

Par des articles dans la presse et les publications municipales (Les Nouvelles, Site ...)

Lors des Assemblées Générales, Conseils d'écoles

Lors de conférences :

Retour d'expériences, Chronobiologie...

Concertation

Dès le texte de loi promulgué,

Février : Rencontre avec les Directeurs d'écoles

Rencontre avec les Partenaires Institutionnels (IEN, CAF,DDCS,...)

Rencontre avec les communes de l'Entente

Questionnaire en ligne pour les Parents

Mars : Rencontre avec le tissu associatif

Juin : Conseils d'Ecoles

Pilotage

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial,
il existe déjà une instance qui réunit tous
les acteurs éducatifs du territoire :

Le Groupe de Pilotage qui doit se réunir
le 30 avril..

Les possibles

Proposer un parcours
éducatif concerté dans
et en dehors de l'école

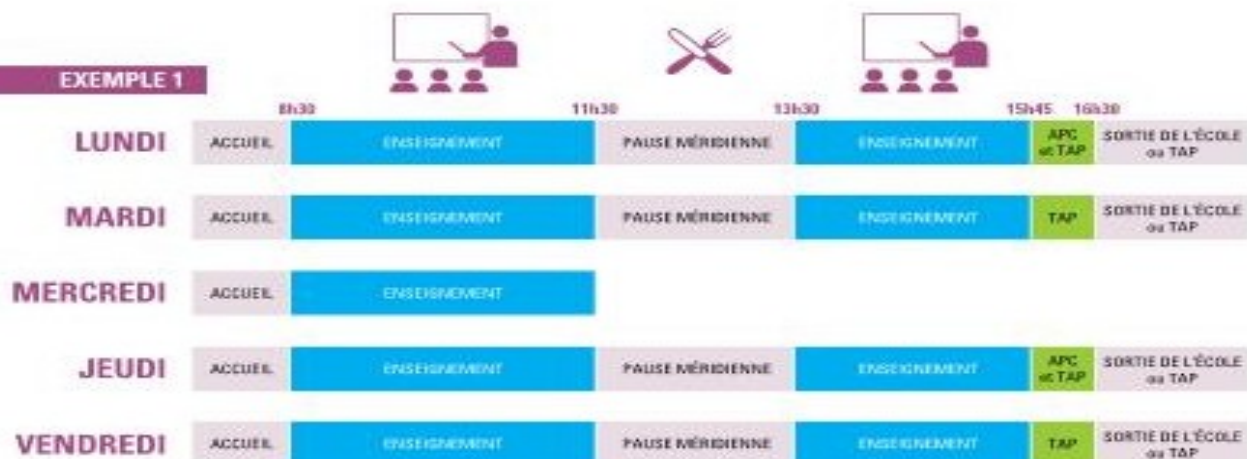
Temps Educatifs Actuels à Saint Marcel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00-08h45	Accueil Périscolaire		ACM	Accueil Périscolaire	
08h45-11h45	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
11h45-13h45	Pause Méridienne		Restauration	Pause Méridienne	
13h45-15h15	Temps Scolaire		ACM	Temps Scolaire	
15h15-16h45					
16h45-18h45	Périscolaire/CLAS			Périscolaire/CLAS	



Exemples d'emploi du temps

EXEMPLE 1

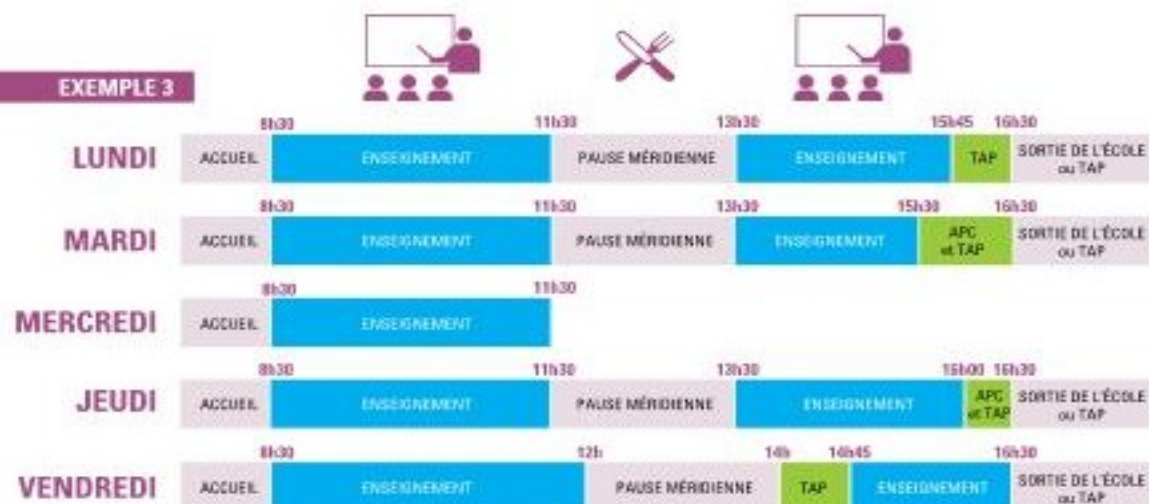


APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 2



APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 3

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 4

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont à organiser par groupes restreints d'élèves à raison de 36 heures par an et par enseignant. Leur mention dans les tableaux ne préjuge pas de leur durée totale sur la semaine et sur l'année, mais montre la place qu'elles peuvent occuper.

Compléments

Le premier texte qui institue une collaboration sur le temps de l'enfant, est la circulaire connue sous le nom de « circulaire CALMAT-CHEVENEMENT » datée du 13 décembre 1984 et intitulée :

« Aménagement du temps scolaire (ATS) »

Elle préconise, à partir de la rentrée 1985-1986, un aménagement des horaires des enseignements obligatoires dans les écoles primaires, pour permettre le développement de projets entre les écoles et les partenaires éducatifs locaux volontaires (collectivités locales, associations...), proposant aux enfants des activités sportives et culturelles, organisées pendant les temps scolaire et extra-scolaire.

Chronobiologie, chronopsychologie, définitions et état de la recherche

- < La chronobiologie est l'étude de l'organisation temporelle des êtres vivants et des mécanismes qui la contrôlent.
- < Il y a environ 170 rythmes repérés chez l'homme et les rythmes des enfants sont particulièrement marqués.
- < La chronobiologie scolaire est l'étude des variations de niveaux de vigilance et de performance des enfants (dans la journée, la semaine et l'année) on parle alors de **CHRONOPSYCHOLOGIE.**

Chronobiologie, chronopsychologie, définitions et état de la recherche

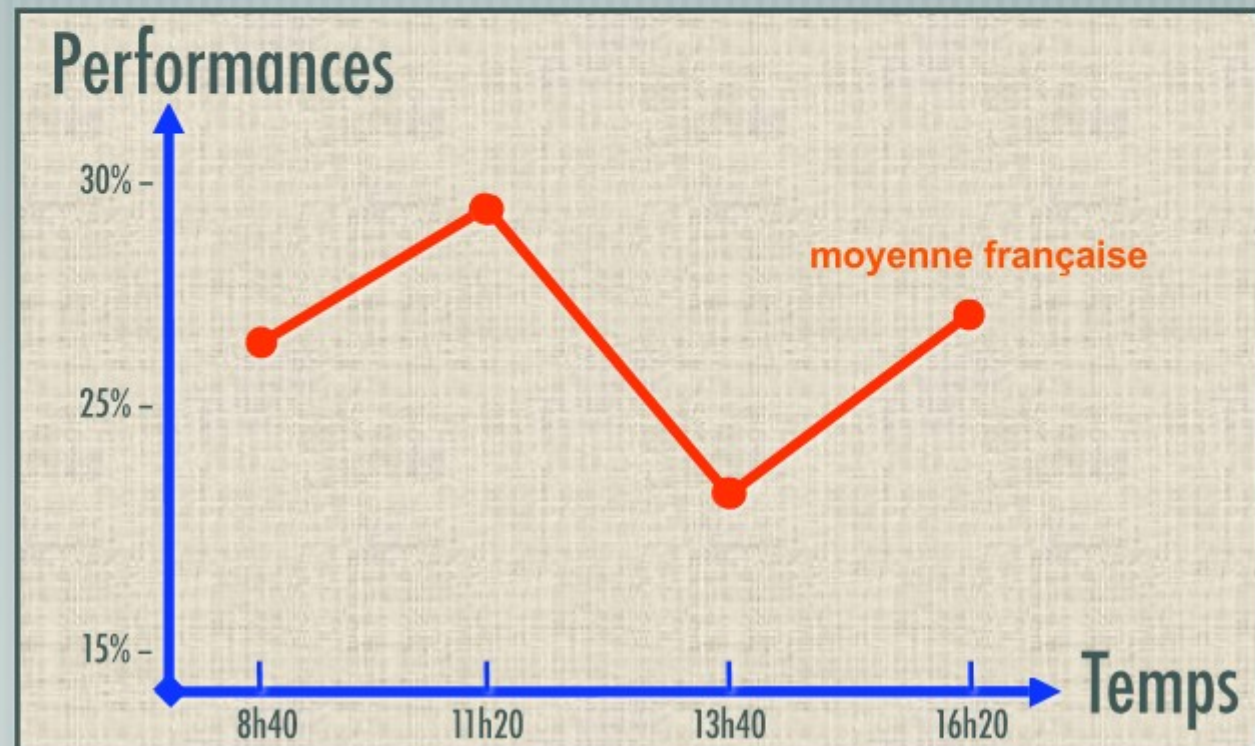
— [Limites

- < C'est une science jeune, moins de 20 ans. Si les rythmes de la semaine sont identifiés, ceux à l'année sont moins précis.
- < Les études sont peu nombreuses car la classe et l'école ne sont pas encore considérées comme des laboratoires...

Chronobiologie, chronopsychologie, définitions et état de la recherche

3 > État de la recherche

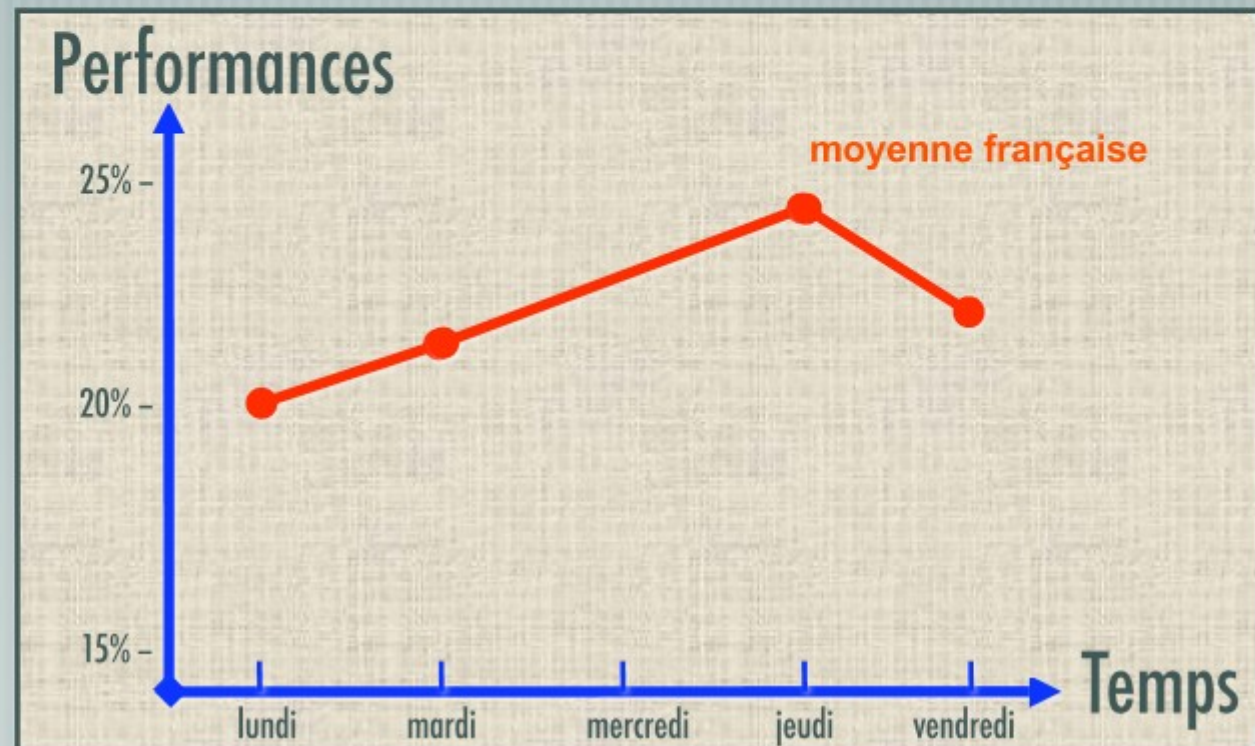
Affirmation 1 : le rythme de vigilance des enfants au cours de la journée :



Chronobiologie, chronopsychologie, définitions et état de la recherche

3 > État de la recherche

Affirmation 2 : cette rythmicité s'observe également à l'échelle de la semaine.



Démographisation = Démocratisation ?

La loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 fixe l'objectif de 80% d'une tranche d'âge au Baccalauréat.

En 2005, les enfants de cadres sont 90% à l'obtenir contre 48% pour les enfants d'ouvriers.